



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**JEUDI 24 JANVIER 2008**

L'an deux mille huit, le jeudi vingt quatre janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Rambervillers, en ses lieux habituels, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Gérard KELLER, Maire.

**PRESENTS** : MM. KELLER, Mme HAITE, Mme JOB, MM. DUGUE, SOYEUR, Mme BILOT, Mme DERENDINGER, MM. GERARD, LAYER, Mme LAHALLE. M. HUSSON, Mme GASPERMENT, Mlle DAVID, M. BOILEAU, Mme RATTAIRE, Mme HALL, Mme GIMMILLARO, M. BERNARDIN, Mme NOIRJEAN, MM. MICHEL, GUIBERTEAU

**AVAIENT DONNE POUVOIR** : Mme BLENET, M. LENOIR

**ETAIENT ABSENTS** : MM. CAVERZASIO, GROB, Mme DOGHMANE, Mme JACQUEMIN, M. SPISSER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mademoiselle Emelyne DAVID

\* \* \* \* \*

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle à l'assemblée le décès de son collègue et ami, Christian MÜLLER, Premier Adjoint. Il fait part des nombreux témoignages de sympathie qui sont parvenus à sa veuve, mais également en Mairie. Il demande au Conseil Municipal de respecter une minute de silence en sa mémoire.

A propos de la séance du Conseil Municipal du 20 Décembre 2007, et plus particulièrement sur la question relative au prix de vente des terrains du lotissement de la gare, Madame GIMMILLARO tient à signaler que le Conseil Municipal s'était déjà prononcé sur cette question au cours de sa séance du 29 Août 2002 en fixant le prix de vente à 15,50 € hors taxes le mètre carré. Il est pris acte de cette observation et il est précisé que la seconde délibération du 20 Décembre 2007 modifie ce prix de vente qui est aujourd'hui fixé à 45 € le mètre carré.

Le procès-verbal de cette séance du 20 Décembre 2007 est adopté à l'unanimité.

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

### **Le Conseil Municipal,**

**VU** la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Après avoir entendu une déclaration de Monsieur le Maire et avoir été invité à débattre des grandes orientations du Budget 2008,

**ABORDE** le débat d'orientations budgétaires devant permettre la préparation du Budget Primitif 2008

Au cours de cette séance, il examine différents documents nécessaires à ce débat et pouvant aider aux décisions à prendre. Ces documents commentés par Monsieur le Maire sont les suivants :

- Echancier d'emprunts - Années 2007 et 2008
- Liste des emprunts par prêteur – Budget général et budgets annexes
- Tableau comparatif des taux d'imposition de 2000 à 2007
- Taxes directes locales des Communes de 5.000 à 9.999 habitants – Année 2006
- Ratios des années 2001 à 2007
- Etat des restes à réaliser sur les investissements 2007 – Budget général et assainissement
- Résultats provisoires avant le vote du Compte Administratif 2007
- Etat des besoins en matériels d'investissement
- Etat des besoins en véhicules pour les Services Municipaux
- Liste des travaux à réaliser sur la Commune

### **Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU les documents présentés,

Après en avoir délibéré,

**SE DECLARE**, à l'unanimité, pleinement informé afin d'entamer l'étude du Budget Primitif 2008.

-----

Au cours de ce débat, Madame GIMMILLARO a demandé qu'une comparaison des taux d'imposition (communaux et avec communautés de communes) soit faite entre les communes vosgiennes de la même strate, ceci au titre de l'exercice 2007. Elle demande également si des taxes d'enlèvement des ordures ménagères ont été instituées par ces collectivités. Par ailleurs, Madame GIMMILLARO demande quel est l'impact financier du transfert de compétences de la Ville vers la Communauté de Communes pour

l'exercice 2007. Monsieur le Maire indique que tous ces renseignements seront communiqués au Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance.

### **REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par courrier en date du 27 Décembre 2007, Gaz de France précise que le décret N° 2007-606 du 25 Avril 2007 prévoit le règlement d'une redevance à chaque gestionnaire de voirie dont le domaine public est occupé par des ouvrages de transport et de distribution de gaz.

Il indique que cette nouvelle redevance, assise sur la longueur du réseau de distribution occupant le domaine public, doit être fixée chaque année par délibération du Conseil Municipal dans la limite du plafond défini à l'article 1 du décret soit **0,035 € /mètre de canalisation.**

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur le taux de la redevance pour occupation du domaine public.

#### **Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le décret n° 2007-606 du 25 Avril 2007,

Vu la lettre de Gaz de France en date du 27 Décembre 2007,

Après en avoir délibéré,

**FIXE**, à l'unanimité, le taux de la redevance pour occupation du domaine public par des ouvrages de transport et de distribution de gaz, à 0,035 € par mètre de canalisation pour l'année 2008.

### **AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE – DISSIMULATION DES RESEAUX – PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement du quartier de la gare et de la dissimulation des réseaux, France Télécom propose la passation d'une convention avec la Ville.

Il précise que le projet de convention a été transmis en annexe à la note d'information.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition et à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le projet de convention présenté par France Télécom,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, de passer une convention avec France Télécom dans le cadre de l'aménagement du quartier de la gare et de la dissimulation des réseaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### **PERSONNEL TERRITORIAL – TRANSFORMATION D'UN POSTE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de transformer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à 19 H 00 en un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à 28 H 00, à compter du 1<sup>er</sup> Février 2008.

Il invite donc les membres du conseil municipal à se prononcer sur cette transformation de poste.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, de transformer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à 19 H 00 en un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à 28 H 00, à compter du 1<sup>er</sup> Février 2008.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élections municipales et cantonales auront lieu les 9 et 16 Mars prochain. Il indique que les listes en présence seront sollicitées pour fournir des assesseurs dans les huit bureaux de vote, mais que les conseillers actuellement en exercice le seront également et qu'il compte bien sûr sur la disponibilité de chacun.
- Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des remerciements reçus de l'Association « Les p'tits loups » et du Comité des Vosges de la Ligue

contre le cancer pour les subventions municipales qui ont été attribuées.

- Monsieur le Maire indique à ses collègues qu'il n'a pas encore pu joindre Monsieur Christophe CHERRIER afin de négocier avec lui le montant de l'œuvre exposée dans le hall d'entrée du grand salon. Il rendra compte lors d'une prochaine séance.
- Enfin Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dates des prochaines réunions de commission et de conseil, ceci jusqu'à la fin du mois de Février, et dont la liste a été transmise avec la convocation à la présente séance.
- Monsieur Jean-Pierre MICHEL réitère sa demande de compte-rendu des réunions du Conseil Communautaire. Ces documents seront transmis au Conseil Municipal le plus rapidement possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 40.

La Secrétaire de Séance,

Emelyne DAVID

Le Maire,

Gérard KELLER